



Héritage et liquidation de communauté

Par **amedarmor**, le **19/05/2015** à **10:06**

Bonjour

1/ nous faisons le partage des biens de la communauté mariée sous le régime de la communauté , mon ex mari a eu un don de 45 000 euros pendant nos années de mariage.

Nous avons placé l'argent a la banque et avec la chute des cours de la bourse il ne reste presque plus rien.

Je pensais que la communauté était responsable par moitié de cette perte et que mon marié allait juste récupérer l'argent restant. Son notaire lui attribut dans sa part la totalité des 45 000 euros. Est ce normal

2/ sur ces 45 000 euros mon ex mari a voulu un voilier pendant le mariage. Il a pris 9 000 euros sur son héritage de 45 000.

Le bateau valait a l'achat en octobre 2000 58 000 euros financé par les 9 000 euros d'héritage et un pret bancaire. Deux ans plus tard, mon ex mari a fait expertiser le bateau qui est passé de 58 000 euros à 21 000 euros. Récupère t il les 9 000 euros malgré la dévalorisation du bien acheté ?

Merci pour vos réponses